

Journée de réflexions du CREGE



Journée de réflexion

Délégation des tâches à une infirmière en 2019, comment, lesquels ?

Dr Guillaume BONNAUD

Président CREGG MADC groupe Toulouse





Pourquoi déléguer des tâches aux infirmières...

1- Elargissement des domaines d'activités des HGE :

- Echoendoscopie diagnostique et interventionnelle
- Endoscopie interventionnelle avec apparition récente de la dissection sous muqueuse disruptive dans nos pratiques (longueur d'intervention, de la formation, un esprit chirurgical digestif)
- Développement de l'échographie digestive (MICI)
- Explorations fonctionnelles avec évolution vers la manométrie 3D

2- Besoin de continuer à développer « le cœur médical » non technique de notre spécialité :

- Complexité des nouvelles prises en charge des Maladies chroniques avec évolution immunologique pour les biothérapies et internistes
- Nutrition
- Prise en charge des parts environnementales de la gestion du stress (hypnose, thérapies comportementales...)
- Et le Microbiote...

3- Une population d'HGE qui baisse avec désertification :

- Comment accepter des hétérogénéités de qualité des soins : exemple du nombre variable de coloscopies/territoire...
- Comment accepter notre petit confort de travail en mégapole et que les patients roulent.... (qualité de vie, raisons environnementales...)

La France en retard... On est le 5 décembre 2019!

- Existent dans quasiment tous les pays développés
- USA Canada et Royaume-Uni depuis 1960...:
 - **« Nurse pratitionners »** (MG++) : 1^{er} contact, suivis de pathologies chroniques, prescriptions traitements ou examens
 - « Clinical nurse specialists » (Hôpitaux) : consultations, actes, suivi de patients, recherche, formation
- Freins au développement:
 - Le cadre réglementaire +++
 - La profession médicale

La France en retard... Résultats ailleurs des nouveaux rôles infirmiers

- Amélioration de l'accès aux soins
- Satisfaction des patients ++ (temps de Cs, écoute)
- Satisfaction des infirmières
- Même qualité des soins dans certains domaines type BPCO modérée, diabète :
 - Pas de différence prescription tt et examens vs MG Etude UK: 94% concordance Diag MG/IDE; 96% pour la prise en charge
 - Applications des recommandations > 90%
 - Aucune évaluation négative...!
- Pas pour tout ... Exemple de l'endoscopie

Etude UK* Coût efficacité moindre (plus d'endoscopie de contrôle, de Cs spé/MG, plus de biopsies inutiles, temps passé à former long et couteux etc...)

Dans l'esprit du plan de santé 2022

Demain, les professionnels modernisent leurs pratiques pour soigner

J'évite des déplacements fatigants entre ma maison de retraite et l'hôpital grâce aux téléconsultations avec mon médecin



Des CPTS, des maisons et centres de santé, des hôpitaux pour assurer des missions de proximité



Ensemble, médecins et soignants peuvent apporter leur expertise croisée sur un même patient Des assistants médicaux pour libérer du temps médical



Pour alléger leur charge de travail, les médecins s'appuieront sur des assistants compétences renforcées chez certains professionnels pour un accès plus large aux soins



Une nouvelle profession d'infirmiers en pratique avancée assurera le suivi des malades chroniques Des consultations par télémédecine, et un dossier médical partagé pour rapprocher patients et professionnels



Des avancées numériques vont faciliter le suivi des patients

« Libérer du temps médical pour répondre aux problèmes d'accès aux soins »

Cadre réglementaire d'intervention des auxiliaires

médicaux en 2019

Uniquement médecin

Médecin ou Auxiliaire Méd.

IBODE

IADE

Protocole de coopération

New

IDE Pratiques avancées

Dans le cadre d'une **coopération professionnelle**, certains actes peuvent être délégués à des auxiliaires médicaux qualifiés et diplômés sous la responsabilité et la surveillance d'un médecin qui doit pouvoir intervenir à tout moment.

Acte médical

Protocole de coopération (Article 51 de la loi HPST) Prise en charge / parcours de soins

- Les professionnels de santé peuvent :
 - À leur initiative,
 - S'engager dans une démarche de coopération,
 - Ayant pour objet de transférer entre eux des activités ou des actes de soins ou de réorganiser leur mode d'intervention auprès des patients,
- Mise en place à titre expérimental
 - Pour « légaliser du dérogatoire »,
 - Afin d'améliorer l'offre de soins.

Article 51 en pratique

Professionnel de Santé

Professionnel de Santé

Protocole de coopération

Agence Régionale de Santé

Professionnel de Santé

Autorisation mise en œuvre

- Après avis favorable HAS -> le DG ARS décide de l'autoriser dans sa région,
- Les autres ARS pourront l'autoriser dans leur région (sauf réserve expresse de la HAS).

IAS

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Avis conformité

Transfert d'activité et responsabilité

- Transférer, c'est céder :
 - Le médecin cède aux auxiliaires médicaux des tâches,
 - Qui dit transfert de tâches dit « transfert » de responsabilité :
 - L'auxiliaire médical à qui on cède une tâche est responsable de ses actes ...

Et dans les faits en 8 ans les protocoles de coopérations ...

- Depuis 2011, la HAS a rendu 62 avis :
- 5 ont concerné l'HGE,
 - Tous proposés par CHG/CHU,
 - 4 avis favorables :
 - Un sur l'élastométrie du foie (fibroscan),
 - Un sur consultation IDE hépatite C : protocole clos,
 - Consultation infirmière de suivi des patients traités par anticancéreux oraux à domicile , délégation médicale d'activité de prescription.
 - Manométries ano-rectales, manométries oesophagiennes et pH métrie
 - 1 avis défavorable de la HAS en sept 2016
 - Consultation IDE en hépatite C
 - Motif : sécurité, formation continue, place du MG
 - 1 en attente
 - Ponction d'ascite

Article 119 de la loi de modernisation de notre système de santé « ma santé 2022 »

Exercice en pratique avancée « IPADE » : Une personne formée dans un cadre prédéfinie par la loi

- Peut exercer en pratique avancée au sein d'une équipe de soins :
 - Primaire coordonnée par le MT,
 - En établissements de santé ou en établ. médico-sociaux,
- l'équipe doit être coordonnée par un médecin ou bénéficier de l'assistance d'un médecin spécialiste.

Art. 119 Exercice en pratique avancée « IPADE »:

Les conditions et règles d'exercice :

- Durée minimale d'exercice de l'IDE de 3 ans,
- Diplôme de formation en pratique avancée délivré par une université habilitée avec un tronc commun d'une année et une seconde année centré sur un des 3 domaines d'intervention :
- 1- Pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires. La liste des pathologies chroniques stabilisées est établie par arrêté du ministre chargé de la santé ;

Pas de pathologie digestive dans le liste officielle +++

- 2- Oncologie et hémato-oncologie;
- 3- Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale.

Activités: réalisation d'actes techniques sans prescription médicale, prescription d'actes de suivi et de prévention, prescription de dispositifs médicaux, de bilans biologiques, renouvellement ou adaptation de doses de médicaments

Ce que l'on fait en pratique dans la vraie vie...

 Délégation partielle en manométrie ano-rectales et manométries oesophagiennes par une IDE

Réalisation examen à 2 : Mise en place de la sonde par HGE, surveillance examen par IDE, interprétation examen par HGE

Délégation partielle de lecture de la VCE par une IDE

Lecture par IDE avec relecture rapide, analyse des images sélectionnées et rédaction du CR par HGE

Ce que l'on fait en pratique dans la vraie vie dans les MICI...

- Délégation en ETP MICI par une IDE
- Projet Délégation des tâches art. 51 (libéraux, CHU depuis 3 ans...)
 pour :
 - GO/NO GO injection biothérapie
 - Consultation de suivi semestrielle des MICI en rémission profonde avec autorisation, renouvellement ordonnance d'examens complémentaires de suivi, traitement, vaccins.
 - Bilan pré-thérapeutique anti-TNF

Ce que l'on fait en pratique dans la vraie vie dans les maladies du foie...

- Délégation en ETP VHC par une IDE
- Suivi des patients traités par AVD :
 - Observance et interactions médicamenteuses
 - Gestion des effets secondaires
 - Toujours sous le responsabilité de l'HGE qui au mieux consulte en parallèle

Suivi des patients cirrhotiques :

- ETP (précautions médicamenteuses/règles hygiéno diététiques...)
- Dépistage CHC/VO/EPC (Patient vu tous les 6 mois en alternance avec HGE)
- Elaboration d'une fiche de synthèse validée par l'HGE et remise au MG

Ce que l'on souhaiterait faire ...

- Assistance médicale pour les consultations pré-endoscopie par IDE « assistant médicaux » : Statut non prévu par la loi...
- Désertification médicale avec difficultés d'assurer les endoscopies en zones périphériques
- Eviter les déplacements des patients vers les mégapoles (préoccupation environnementale etc...)
- Consultations pré-endoscopiques chronophages avec délai long de consultation en conséquences pour des pathologies plus pertinentes
- Limiter la présence de l'HGE sur les sites périphériques aux gestes endoscopiques et consultations d'expertises en gastroentérologie
- Filtrage : Validation de la demande selon courrier du MG par HGE et éventuelle consultation physique selon les cas ou téléconsultation à sa demande.

Validation +++ par l'HGE de la « CS IDE » : pertinence acte etc... questions patients

 Une IPADE aurait une activité de délégation : capacité à valider ou non une indication... hors cadre du débat

Une pratique infirmière à intégrer dans l'entreprise libérale

 Des équipes de gastroentérologues pour couvrir tous les domaines de la spécialité et du territoire avec des consultations en pratiques avancées

« L'exercice isolé – c'est-à-dire d'un professionnel de santé seul dans son cabinet – doit devenir l'exception à l'horizon 2022 »

- Structurés avec du personnel administratif de secrétariat, gestion du personnel, comptabilité, ARC.
- Délégation des taches aux infirmières en coopération ou IPADE et voire pour participation au statut des assistants médicaux ?
- Favoriser cette nouvelle organisation par la digitalisation

Conclusion

- Aller vers la délégation et assistance des tâches aux IDE est impérative :
 - Réfléchir ensemble au sein du CREGG SYNMAD CNP HGE du champ de l'exercice en pratique avancée et assistants médicaux :
 - Explorations peu invasives, standardisées
 - Consultations standardisées
- Pour l'instant IDE salariées de « l'entreprise libérale en HGE » mais en attente financement plan « ma santé 2022 » hors paiement à l'acte ?
- Répondre aux besoins et l'offre de soins globale publique/privée selon les territoires

2)rums Journée de réflexion & formations